

Rappel **Article 66926, Scooter électrique**



Le repose-pieds du **scooter électrique** peut se briser. Cela entraîne un risque d'accident. Le point de cassure se situe à l'avant, à la jointure entre le repose-pieds et le mécanisme de pliage.

Si vous avez acheté un scooter électrique, nous vous demandons de ne pas l'utiliser et de le **retourner immédiatement à votre magasin LANDI**. Le prix d'achat intégral vous sera remboursé.